

International

# DANS L'ENFER DES CAMPS SYRIENS

Jean-Baptiste Ronzon

18/03/2022

**Le rapatriement des Français majeurs et mineurs détenus dans les camps de Syrie constitue un dilemme pour la France. Jean-Baptiste Ronzon, consultant en affaires publiques, alerte sur leur situation, entre risque humanitaire et danger de radicalisation, alors que le sujet demeure pour l'instant un angle mort dans le programme de la majorité des candidats à la présidentielle.**

Plusieurs ONG<sup>1</sup> ont lancé le 15 février dernier un « cri d'alarme » sur le « danger de mort » qui menace les quelque 200 enfants français de djihadistes encore retenus dans le nord-est syrien et appelé les autorités françaises à accélérer leur rapatriement.

Cet appel fait suite à d'autres prises de parole sur le sujet. Déjà, en octobre 2021, 175 parlementaires de tous bords politiques avaient exhorté la France à mettre fin à cette « tragédie indigne de notre État de droit et contraire à nos engagements internationaux »<sup>2</sup>.

Le mois dernier, l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve accompagné de François Zimeray, avocat et ancien ambassadeur de France pour les droits de l'Homme plaidaient pour leur retour et critiquaient un abandon aussi « immoral » qu'« irresponsable »<sup>3</sup>.

Aujourd'hui, la France exclut tout retour des djihadistes français et met en avant la doctrine du « cas par cas ». Cela pose plusieurs questions d'ordre humanitaire et sécuritaire et doit nous inviter à réfléchir aux conséquences possibles d'une telle stratégie, alors qu'à l'approche de l'élection présidentielle, la plupart des candidats n'a pris position sur le sujet.

## Une situation humanitaire préoccupante

Environ 80 femmes françaises, qui avaient rejoint l'organisation État islamique (EI), et 200 enfants sont détenus, pour certains depuis 2017, dans les camps kurdes du nord-est syrien (camps d'Al-Hol et de Roj). Les deux tiers de ces enfants avaient moins de six ans à leur arrivée et ont donc passé la plus grande partie de leur vie dans des camps, inadaptés à leur condition.

Le camp d'Al-Hol est particulièrement représentatif de cette situation. 57 000 personnes y résident

encore<sup>4</sup> (ils étaient 65 000 en juillet 2020<sup>5</sup>), des Irakiens ou des Syriens en majorité, mais aussi des ressortissants de 57 autres pays. En août 2020, les autorités américaines estimaient que 53% des résidents étaient des enfants âgés de moins de douze ans et que plus de 25% d'entre eux avaient moins de cinq ans<sup>6</sup>.

Plusieurs organisations internationales ont alerté sur les conditions de vie des résidents de ces camps, alors que l'épidémie de la Covid-19 est venue les durcir un peu plus. Ainsi, l'ONG Save the Children affirme que 62 enfants sont décédés à Al-Hol entre janvier et septembre 2021 (soit deux par semaine) et évoque des conditions de vie insoutenables. Elle rapporte des cas de malnutrition, maladies, précarité sanitaire, incendies et critique le manque d'éducation : à Al-Hol, seuls 40% des enfants âgés de trois à dix-sept ans bénéficient d'une éducation, tandis qu'à Roj, 55% des ménages affirment être au courant d'enfants de moins de onze ans travaillant<sup>7</sup>.

Par ailleurs, les résidents sont soumis à d'autres formes de violence. Ils sont privés de libertés et de soins dans ces camps placés sous haute surveillance. Par exemple, au sein du camp d'Al-Hol, personne ne peut sortir sans autorisation préalable, rarement dispensée par les forces de police de l'administration autonome kurde (*Asayish*) qui gèrent le camp<sup>8</sup>. Ainsi, le cas de cette Française de vingt-huit ans, qui souffrait d'un diabète sévère et qui est décédée par manque de soins dans le camp de Roj en décembre 2021, est symptomatique de cette situation. Son avocate affirme que sa « fillette n'a aucune prise en charge psychologique, elle est seule et sans soutien dans le camp de Roj alors que sa mère a été enterrée »<sup>9</sup>.

## Des conditions de détention propices à la radicalisation

Mais la situation sécuritaire n'est pas non plus idéale. Selon l'une des agences de renseignement américaines (la Defense Intelligence Agency, DIA), Daech a continué, entre octobre et décembre 2021, à recruter, encourager la radicalisation de détenus et mener des attaques, au sein des camps<sup>10</sup>. La coalition internationale confirme cette activité au sein du camp d'Al-Hol et indique qu'elle « constitue un obstacle à la défaite durable de Daech dans la région »<sup>11</sup>, l'activité de ses membres pouvant servir de « source importante » de recrutement et de radicalisation ayant donc un « effet négatif à long terme » sur la mission.

Sur ce sujet, il est difficile d'estimer la part des résidents des camps ayant toujours des liens avec des combattants de Daech ou qui pourraient maintenir un certain degré d'affiliation idéologique avec l'organisation terroriste. Toutefois, fin 2019, on estimait le nombre de femmes radicalisées à 20 000<sup>12</sup> au sein du camp d'Al-Hol. Ainsi, plusieurs médias ont rapporté plus tôt en 2021 que les femmes radicalisées du camp formaient des unités de police religieuse ou morale qui diffusaient

l'idéologie de Daech et appliquaient leur version de la loi islamique, souvent violemment<sup>13</sup>. Par ailleurs, la DIA a signalé que Daech faisait sortir clandestinement des hommes du camp pour les entraîner et pour planifier des opérations dans le gouvernorat voisin de Deir ez-Zor<sup>14</sup>.

Ce climat sécuritaire difficile entraîne d'autres formes de violence. Ainsi, Amnesty International rapporte que les forces de sécurité séparaient arbitrairement des garçons – dont certains n'ont que douze ans – de leur mère pour les placer dans des centres dits de « réadaptation »<sup>15</sup>. À ces risques d'emprise idéologique, qui s'exercent sur les enfants notamment, s'ajoutent d'autres types de violences. En effet, selon plusieurs sources dont l'ONG Save The Children, les résidents du camp d'Al-Hol sont quotidiennement exposés à la misère et à l'insécurité : 91 personnes ont été tuées en 2021, dont trois enfants tués par balle et deux travailleurs humanitaires<sup>16</sup>. Quatorze autres enfants sont décédés au cours d'accidents divers, dont des incendies<sup>17</sup>. Ces meurtres sont principalement organisés par Daech et s'expliquent par un surpeuplement des camps et des moyens limités des forces de sécurité<sup>18</sup>. La présence d'acteurs violents au sein des camps empêche les organisations humanitaires de fournir une assistance en toute sécurité et traumatise davantage une population déjà vulnérable. Ce climat sécuritaire délétère pèse sur les résidents des camps (bien que le camp de Roj soit nettement plus stable que celui d'Al-Hol<sup>19</sup>) qui organisent parfois des manifestations, citant l'incertitude de leur avenir et de leur rapatriement comme raisons de leurs protestations<sup>20</sup>. Certaines de ces manifestations sont, de surcroît, instrumentalisées par les détenus radicalisés qui en profitent pour mener des actions violentes. Par exemple, en octobre 2021, lors d'une de ces protestations, des femmes liées à Daech ont organisé une manifestation dans le camp de Roj, jetant des pierres sur les forces de sécurité et mettant le feu à plusieurs tentes<sup>21</sup>.

Cette situation dégradée illustre parfaitement la nécessité de procéder au rapatriement des résidents dans leur pays d'origine. Même si des solutions sont envisageables à court terme pour améliorer la sécurité des camps<sup>22</sup>, « la seule solution pratique à long terme<sup>23</sup> » est le retour des résidents des camps dans leur région d'origine en Syrie ou dans leur pays d'origine.

## **L'impossibilité de penser l'après Daech sans rapatriement**

En effet, alors que l'action de la coalition et des autres acteurs sur-place (Russie, Turquie, Iran) s'inscrit dans le temps long, il est illusoire de penser « l'après Daech » sans encourager le retour de tous les résidents dans leur région (pour les Syriens) ou leur pays d'origine, et judiciaireiser ceux dont les actes le méritent. Cela concerne aussi bien les étrangers que les Syriens ou Irakiens encore aujourd'hui détenus dans les camps ou les prisons.

La situation actuelle fait peser des risques élevés sur les forces kurdes alliées, en charge de la gestion des camps et prisons, et accroît les risques de radicalisation des détenus majeurs (la plupart de ces personnes n'ont jamais été inculpées d'un crime)<sup>24</sup> ou mineurs. La dernière attaque menée par Daech contre le centre de détention d'Hassaké, le 20 janvier dernier, est révélatrice des limites du système actuel. Elle a ainsi entraîné l'évasion d'un nombre indéterminé de prisonniers de Daech d'un établissement qui abriterait environ 3000 combattants de ce groupe mais aussi 700 enfants<sup>25</sup>.

En plus d'être responsables de l'évasion d'anciens combattants de Daech, qui pourraient rejoindre à nouveau les rangs de l'organisation terroriste, ces camps sont des « bombes à retardement », notamment pour ces enfants détenus dans des conditions inhumaines. Comme l'a rappelé le Secrétaire général adjoint des Nations unies et chef du Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT), Vladimir Voronkov, il s'agit désormais de « donner la priorité à la restauration de la dignité humaine, de la confiance et de la cohésion sociale<sup>26</sup> » puisque « lorsque les efforts antiterroristes bafouent l'idée même d'humanité, ils tendent à faire le jeu des groupes terroristes », comme l'a souligné la déléguée du Brésil<sup>27</sup> pour les Nations unies.

Plusieurs solutions sont possibles, en premier lieu desquelles le rapatriement généralisé des détenus par leur pays respectifs. Ce retour implique une réforme des systèmes pénaux des pays hôtes afin de mieux poursuivre leurs citoyens ayant participé aux actions de Daech, la loi américaine *US material support statute* pouvant être un exemple à suivre. Afin de rendre possible cette judiciarisation, les acteurs sur place doivent œuvrer, *via* une présence accrue dans les camps, à une meilleure compréhension de la situation précise de chaque camp. Il s'agit de recueillir des renseignements sur les individus et leurs activités antérieures afin de séparer ceux qui croient encore à l'idéologie de Daech de ceux qui s'en sont éloignés puis traduire les premiers en justice, tout en mettant en œuvre des programmes de réhabilitation et de réintégration appropriés pour les seconds<sup>28</sup>.

Cette meilleure compréhension des détenus permettrait également de restaurer la cohésion sociale en rendant possible l'instauration d'une politique permettant le retour des populations déplacées ou leur acception de la part des populations hôtes. Réintégrer les familles qui ont soutenu Daech est également un des défis auxquels devront répondre l'Irak et la Syrie. Aujourd'hui, face à l'absence de solution globale, ces familles sont ostracisées et bloquées dans des camps de réfugiés. Sans action, elles pourraient devenir une sorte de sous-classe permanente, ce qui présenterait évidemment un nouveau risque de radicalisation<sup>29</sup>.

## Quelle politique de la France ?

Face aux appels récurrents de certains de ses partenaires, la France continue d'appliquer la doctrine du « cas par cas » et avance à un rythme plus lent que ses voisins européens. En effet, sur les 330 femmes et enfants rapatriés en 2021 par leur pays d'origine, 97 étaient Européens et sept seulement étaient Français. Le dernier rapatriement effectué par la France remonte à janvier 2021<sup>30</sup>.

Cette stratégie a de nouveau été rappelé le 14 février dernier par Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, qui a toutefois indiqué que « la France [était] déterminée » à rapatrier les enfants détenus encore aujourd'hui en Syrie « mais les adultes non [...] ils doivent être jugés » sur place<sup>31</sup>. Cette prise de parole fait écho à plusieurs déclarations précédentes de la France qui souhaite que les djihadistes, qui ont fait le choix délibéré de rejoindre Daech, rendent des comptes devant la justice, au plus près du lieu de leurs crimes, « là où se trouvent les victimes, là où se trouvent les preuves »<sup>32</sup>.

Par ailleurs, la France justifie cette doctrine par les conditions sécuritaires en Syrie et en Irak qui transforment quasiment « toute initiative [...] en opération militaire<sup>33</sup> » et par le faible nombre de ressortissants français encore détenus. Ainsi, la question que pose notamment l'attaque d'Hassaké serait celle de la protection des lieux de détention et non celle du rapatriement des Français « qui ne représentent qu'une petite minorité des personnes concernées sur place »<sup>34</sup>.

Le gouvernement sait que ce sujet est délicat du point de vue de l'opinion publique et sa stratégie ne devrait donc pas évoluer. Selon une étude Odoxa-DentsuConsulting pour *Le Figaro* et France Info parue en février 2019, 82% des Français approuvaient le jugement des djihadistes en Irak et 67% estimaient même qu'il fallait laisser la Syrie et l'Irak s'occuper des enfants français détenus<sup>35</sup>.

## Conclusion

Cependant, il est illusoire de croire que cette problématique se règlera sans notre intervention. Les conséquences d'une telle stratégie pourraient être bien plus dangereuses que le rapatriement et la judiciaireisation de ces Français du bout du monde.

Alors que la campagne présidentielle a débuté en France, le sujet du rapatriement des Français encore détenus en Syrie ne figure pas à l'agenda des candidats et reste dans l'angle mort de leurs propositions. Cela ne devrait pas évoluer tant ils savent le sujet clivant.

De plus, cela pose question quant au modèle de société que nous affirmons défendre. Comme l'a rappelé Bernard Cazeneuve, « l'idée si répandue que la fin (notre sécurité) justifierait les moyens (abandonnons-les à leur sort) est contraire à ce qui nous constitue comme individus et comme nation<sup>36</sup> ».

1. Il s'agit de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), Amnesty international, Human Rights Watch, Unicef et du Collectif des familles unies. La liste des intervenants est disponible sur le site d'[Amnesty International](#).
2. « « Ces enfants n'ont pas choisi de partir en Syrie, ils sont innocents » : l'appel de 175 parlementaires », *Le Monde*, 4 octobre 2021 (consulté le 15 février 2022).
3. « Bernard Cazeneuve et François Zimeray : « Par-delà les considérations humanitaires, le refus de rapatrier les enfants détenus en Syrie nous expose » », *Le Monde*, 11 janvier 2022 (consulté le 15 février 2022).
4. « Operation inherent resolve – Lead inspector general report to the United States Congress – October 1, 2021 – December 31, 2021 », *Lead Inspector General*, 8 février 2022 (consulté le 15 février 2022).
5. « Operation inherent resolve – Lead inspector general report to the United States Congress – April 1, 2020 – June 30, 2020 », 31 juillet 2020.
6. *Ibid.*
7. « Syrie : 62 enfants morts cette année dans des camps », *Le Figaro*, 23 septembre 2021 (consulté le 16 février 2022).
8. *Ibid.*
9. « La mort d'une Française de Daech dans un camp en Syrie relance le débat sur le rapatriement », *Marianne*, 15 décembre 2021 (consulté le 17 février 2022).
10. « Operation inherent resolve – Lead inspector general report to the United States Congress – October 1, 2021 – December 31, 2021 », *Lead inspector general*, 8 février 2022 (consulté le 15 février 2022).
11. *Ibid.*
12. « In Overflowing Syrian Refugee Camps, Extremism Takes Root », *Foreign Policy*, 29 juillet 2019.
13. « The Women of ISIS and the Al-Hol Camp », Washington Institute for Near East Policy, 2 août 2021 ; « When Am I Going to Start to Live? », Save the Children, 23 septembre 2021 ; « Syrian Detention Camp Rocked by Dozens of Killings Blamed on Islamic State women », *Washington Post*, 19 septembre 2021.
14. « Operation inherent resolve – Lead inspector general report to the United States Congress – October 1, 2021 – December 31, 2021 », *Lead inspector general*, 8 février 2022 (consulté le 15 février 2022).
15. « En Syrie, 27 000 enfants prisonniers abandonnés dans l'enfer du camp d'Al-Hol », *Amnesty International*, 30 novembre 2021 (consulté le 16 février 2022).
16. « Aid workers in Syria's Al-Hol camp at risk after IS murder medic », *France 24*, 16 janvier 2022 (consulté le 17 février 2022).
17. « En Syrie, 27 000 enfants prisonniers abandonnés dans l'enfer du camp d'Al-Hol », *Amnesty International*, 30 novembre 2021 (consulté le 16 février 2022).
18. « Operation inherent resolve – Lead inspector general report to the United States Congress – October 1, 2021 – December 31, 2021 », *Lead inspector general*, 8 février 2022 (consulté le 15 février 2022).
19. *Ibid.*
20. *Ibid.*
21. « Women Reportedly Linked to IS Set Syria Camp on Fire », *Voice of America*, 21 octobre 2021 (consulté le 17 février 2022).
22. « Operation inherent resolve – Lead inspector general report to the United States Congress – October 1, 2021 – December 31, 2021 », *Lead inspector general*, 8 février 2022 (consulté le 15 février 2022).
23. *Ibid.*
24. « Conseil de sécurité : suite à l'attaque de la prison de Hassaké, le chef du BLT appelle à résoudre d'urgence le problème

- des prisons et des camps dans le nord-est de la Syrie », [ONU](#), 27 janvier 2022 (consulté le 22 février 2022).
25. *Ibid.*
  26. *Ibid.*
  27. *Ibid.*
  28. « Remaining and Incubating the next Islamic State generation », [The Washington Institute for Near East Policy](#), octobre 2019.
  29. « Averting an ISIS Resurgence in Iraq and Syria », [International Crisis Group](#), 11 octobre 2019 (consulté le 7 août 2020).
  30. « Rapatriez-les ! », [Amnesty International](#), 11 février 2022 (consulté le 22 février 2022).
  31. Interview de Jean-Yves le Drian, [C à vous](#), diffusée le 14 février 2022.
  32. « Conseil de sécurité: suite à l'attaque de la prison de Hassaké, le chef du BLT appelle à résoudre d'urgence le problème des prisons et des camps dans le nord-est de la Syrie », [ONU](#), 27 janvier 2022 (consulté le 22 février 2022).
  33. Interview de Jean-Yves le Drian, [C à vous](#), diffusée le 14 février 2022.
  34. *Ibid.*
  35. « Les Français se prononcent massivement contre le retour des djihadistes », [Le Figaro](#), 1<sup>er</sup> mars 2019.
  36. « Bernard Cazeneuve et François Zimeray : « Par-delà les considérations humanitaires, le refus de rapatrier les enfants détenus en Syrie nous expose » », [Le Monde](#), 11 janvier 2022 (consulté le 15 février 2022).